

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Décembre 2017 : l'année s'achève sur une 8<sup>e</sup> hausse mensuelle de suite

En décembre 2017, 14 585 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 3,8 % par rapport à décembre 2016 (qui comptait pourtant deux jours ouvrés et deux jours ouvrables de plus). Il s'agit de la huitième augmentation d'affilée et de la vingt-troisième au cours des vingt-six derniers mois. Sur l'année civile 2017, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 7,0 %, soit la plus forte croissance depuis 1999, mais sont inférieures de 9 % au record absolu de 2009.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 0,4 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de décembre. Les motorisations propres (hybrides et électriques) se sont accrues de 19 % par rapport à décembre 2016. Pour la première fois, elles ont rassemblé 7 % des achats de voitures neuves.

Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est bien orienté (+ 4 % en décembre, + 10 % sur un an).

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Décembre 2017

|  | Loire-Atlantique | Maine-et-Loire | Mayenne | Sarthe | Vendée | Pays de la Loire |
|--|------------------|----------------|---------|--------|--------|------------------|
| <b>Voiture particulière et commerciale</b>     | 3 468            | 1 663          | 661     | 1 475  | 1 711  | 8 978            |
| <b>Cyclomoteur</b>                             | 314              | 208            | 74      | 158    | 326    | 1 080            |
| <b>Motocycle</b>                               | 149              | 45             | 37      | 55     | 50     | 336              |
| <b>Voiturette</b>                              | 13               | 21             | 6       | 16     | 16     | 72               |
| <b>Remorque légère et caravane</b>             | 100              | 61             | 30      | 54     | 60     | 305              |
| <b>VASP léger</b>                              | 310              | 112            | 44      | 56     | 122    | 644              |
| <b>Autobus et autocar</b>                      | 2                | 2              | -       | 1      | 2      | 7                |
| <b>Camionnette (véhicule utilitaire léger)</b> | 626              | 382            | 105     | 244    | 267    | 1 624            |
| <b>Camion</b>                                  | 49               | 17             | 12      | 14     | 15     | 107              |
| <b>Tracteur routier</b>                        | 73               | 73             | 42      | 23     | 34     | 245              |
| <b>Semi-remorque</b>                           | 29               | 39             | 18      | 21     | 77     | 184              |
| <b>Remorque lourde</b>                         | 6                | 3              | 2       | 2      | 5      | 18               |
| <b>VASP lourd</b>                              | 14               | 7              | 5       | 5      | 8      | 39               |
| <b>Tracteur agricole</b>                       | 211              | 217            | 150     | 112    | 183    | 873              |
| <b>Engin agricole (autre que tracteur)</b>     | 17               | 19             | 8       | 10     | 19     | 73               |
| <b>Ensemble</b>                                | 5 381            | 2 869          | 1 194   | 2 246  | 2 895  | 14 585           |

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

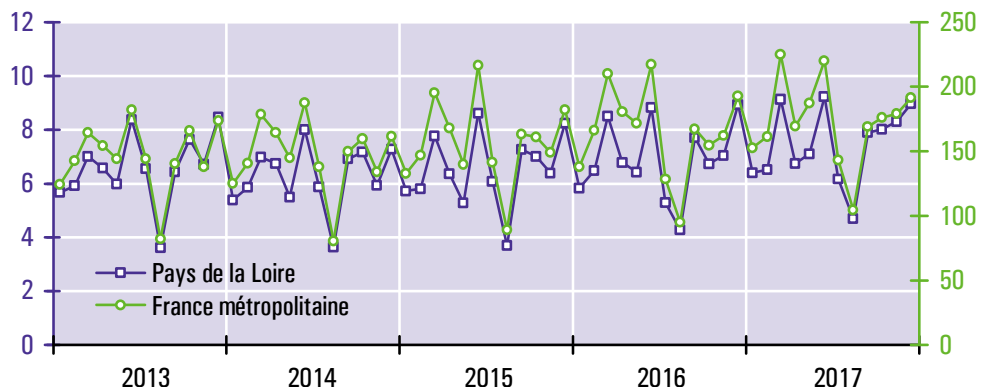
En décembre 2017, 8 978 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 0,4 % par rapport à décembre 2016, allant à rebours de l'évolution observée en France métropolitaine (-0,6 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 7,7 % dans la région et de 4,8 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été principalement soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 5,4 % par rapport à décembre 2016. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques ont en revanche reculé de 3,3 %.

Le dynamisme ligérien des flottes d'entreprise (+ 13 % en cumul annuel) s'explique par un prix du cheval fiscal incitatif (plus faible qu'en Centre-Val de Loire et qu'en Bretagne), l'embellie de la conjoncture économique et la vigueur du marché de la location de voitures, portée par les nouvelles solutions de mobilité (autopartage, location entre particuliers, ...).

En décembre, la répartition des ventes par énergie a suivi la tendance des mois précédents, marquée par la suprématie des véhicules essence, la poursuite du recul du gazole, le boom des motorisations hybrides et le tassement des ventes de voitures électriques. Les véhicules propres (hybrides et électriques) ont, pour la première fois, représenté 7 % des achats de voitures neuves en Pays de la Loire.

**Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)**



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

**Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire**

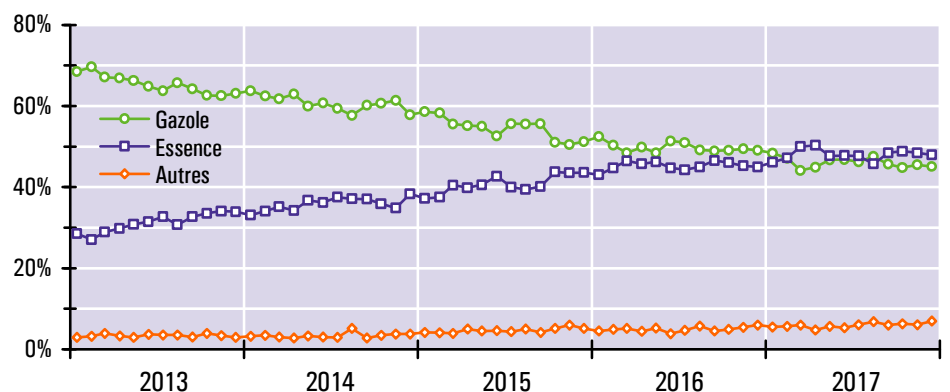
|                              | Décembre 2017 |           |                        | Année 2017 |           |                        |
|------------------------------|---------------|-----------|------------------------|------------|-----------|------------------------|
|                              | Nombre        | Structure | Évolution <sup>1</sup> | Nombre     | Structure | Évolution <sup>2</sup> |
| <b>Loire-Atlantique (44)</b> | 3 468         | 39 %      | + 7 %                  | 33 896     | 38 %      | + 10 %                 |
| <b>Maine-et-Loire (49)</b>   | 1 663         | 19 %      | - 3 %                  | 17 490     | 20 %      | + 12 %                 |
| <b>Mayenne (53)</b>          | 661           | 7 %       | - 1 %                  | 6 264      | 7 %       | + 3 %                  |
| <b>Sarthe (72)</b>           | 1 475         | 16 %      | + 6 %                  | 14 251     | 16 %      | + 6 %                  |
| <b>Vendée (85)</b>           | 1 711         | 19 %      | - 11 %                 | 17 297     | 19 %      | + 3 %                  |
| <b>Gazole</b>                | 4 044         | 45 %      | - 8 %                  | 40 968     | 46 %      | - 1 %                  |
| <b>Essence</b>               | 4 305         | 48 %      | + 7 %                  | 42 954     | 48 %      | + 14 %                 |
| <b>Hybride</b>               | 466           | 5,2 %     | + 44 %                 | 3 880      | 4,3 %     | + 46 %                 |
| <b>Électricité</b>           | 160           | 1,8 %     | - 22 %                 | 1 364      | 1,5 %     | - 2 %                  |
| <b>Autres motorisations</b>  | 3             | 0,0 %     | - 40 %                 | 32         | 0,0 %     | - 27 %                 |
| <b>Personnes morales</b>     | 4 045         | 45 %      | + 5 %                  | 38 767     | 43 %      | + 13 %                 |
| <b>Personnes physiques</b>   | 4 933         | 55 %      | - 3 %                  | 50 431     | 57 %      | + 4 %                  |
| <b>Ensemble</b>              | 8 978         | 100 %     | + 0,4 %                | 89 198     | 100 %     | + 8 %                  |

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de décembre 2017 et celles de décembre 2016

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

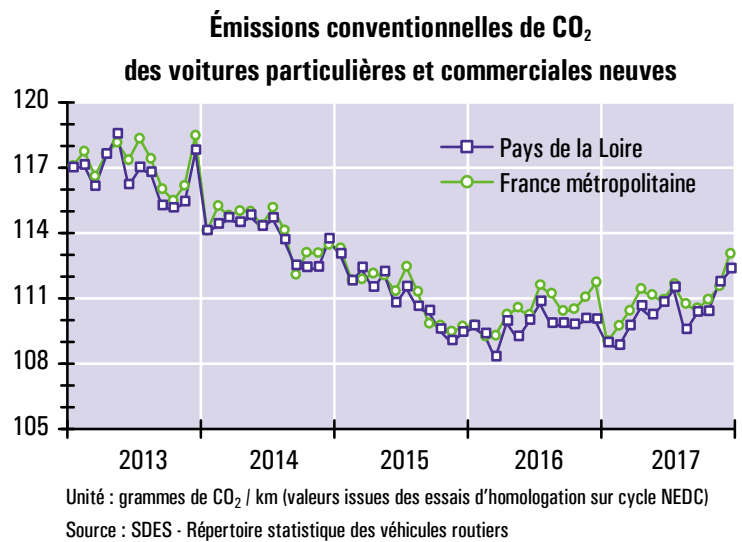
**Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire**



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en décembre 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 112,2 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à décembre 2016. Ces émissions de CO<sub>2</sub>, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement récent des émissions moyennes est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique et de l'engouement des ménages à l'égard des voitures essence. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet plus de CO<sub>2</sub> qu'un véhicule gazole.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

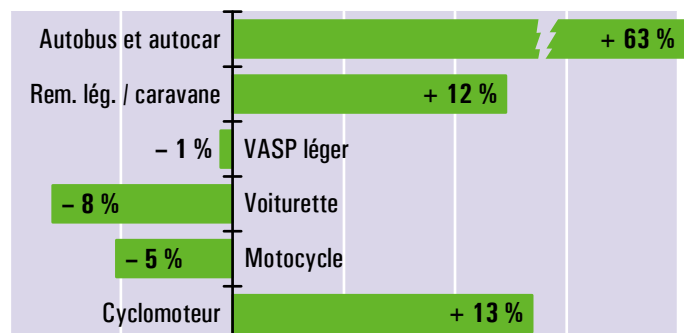
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 58 % et 26 % des immatriculations de décembre. En 2017, le segment des autobus et des autocars a progressé de 63 %, mais les ventes se sont tariées au cours du dernier trimestre.

En décembre, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 4,1 % à celle du même mois de 2016. Sur l'année civile 2017, les ventes ont augmenté de 9,7 % et, pour la première fois depuis 2011, les cinq catégories de véhicules se sont inscrites en progression.

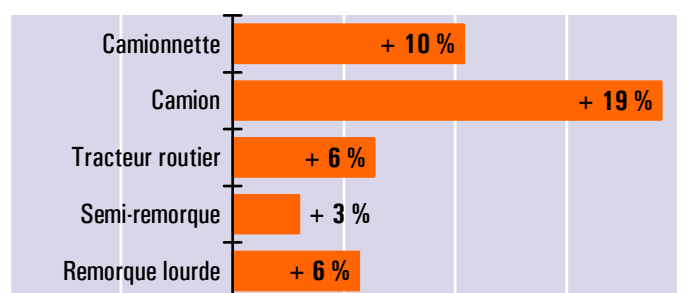
Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes de VASP lourds ont augmenté de 39 % en décembre et de 11 % par rapport à 2016. Le marché des tracteurs agricoles s'est vivement redressé au cours des trois derniers mois. En année glissante, il est désormais en croissance de 7 %. Les immatriculations d'autres engins agricoles ont en revanche reculé de 44 % en décembre et de 10 % sur un an.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

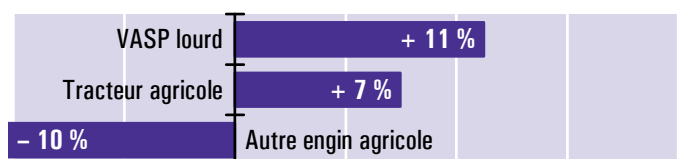
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (janvier à déc. 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (janvier à déc. 2016)  
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).